



APPEL D'OFFRES
Fourniture de palettes en bois pour le stockage de produits vivriers et alimentaires
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission :	04 aout 2026
Numéro de l'appel d'offres :	CI-MGD-1130-RFQ-24/2026
Intitulé de l'appel d'offres :	Fourniture de Palettes de stockage
Délai pour poser des questions :	11 aout, 2026
Délai fixé pour les réponses :	13 aout, 2026
Date de clôture de réception des offres :	17 aout, 2026 à 17 :30 heures
Soumettre les questions et offres à:	<u>mgd.benin@counterpart.org</u>

Pour assurer le bon fonctionnement de son magasin principal de Komiguia dans la commune de N'dali à 7 km de Parakou, Counterpart International (ci-après COUNTERPART) lance un appel d'offres auprès de fournisseurs ou d'établissements régulièrement et légalement établis au Bénin et spécialisés dans la menuiserie-bois, la fabrication de palettes ou le commerce général de matériel de stockage/manutention. Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'une entreprise pour la fourniture de palettes en bois destinées au stockage des produits vivriers et alimentaires dans le magasin principal de Counterpart à Komiguia. Les sociétés ou établissements soumissionnaires doivent avoir une solide expérience dans la fabrication et/ou la fourniture de palettes en bois ou de mobiliers/ouvrages similaires en bois.

1. INTRODUCTION/CONTEXTE

Chez Counterpart International, nous pensons que les personnes les plus proches des défis sont les mieux placées pour les résoudre, mais elles ne devraient pas avoir à le faire seules. Depuis plus de 60 ans, nous travaillons en partenariat avec des communautés du monde entier pour transformer les idées locales en solutions durables. Nous associons la vision locale aux opportunités mondiales, en travaillant aux côtés de dirigeants, d'organisations et de réseaux pour construire des communautés inclusives et résilientes où les gens s'épanouissent. Nos programmes sont axés sur l'impact à long terme, en aidant les femmes à diriger et à développer leurs entreprises, en renforçant les systèmes alimentaires afin que les familles aient accès à des aliments nutritifs et à des moyens de subsistance durables, et en créant des voies pour le progrès économique et social. En tant que gestionnaire de confiance du financement du développement, Counterpart est connu pour sa transparence, sa responsabilité et ses résultats mesurables. Nous rassemblons les bons partenaires, les bonnes ressources et les bonnes idées pour aider les communautés à se bâtir une vie meilleure et un avenir plus durable, génération après génération.

Au Bénin, Counterpart et ses partenaires ont lancé un programme d'une durée de six (6) ans, financé par United States Department of Agriculture (USDA).

Ce programme vise à appuyer le gouvernement béninois dans la lutte contre la faim, l'amélioration de la santé des enfants et le renforcement du système d'enseignement primaire, à travers la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire.

Déployé dans les départements du Borgou, de l'Atacora Donga, le programme intitulé « Diàna nu kéubi (La nourriture construit l'écolier) » bénéficiera aux élèves de 243 écoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, le magasin principal du projet situé Komiguia dans la commune de N'Dali reçoit, stocke et redistribue des denrées vivrières et alimentaires (céréales, légumineuses, huile, etc.) destinées aux cantines scolaires. Un stockage adéquat sur palettes est essentiel pour isoler les denrées de l'humidité du sol, faciliter la circulation de l'air, prévenir les infestations et permettre une manutention sécurisée des stocks (chargement/déchargement, gerbage, inventaire physique).

Les soumissionnaires devront envoyer leurs devis quantitatif et estimatif et présenter des documents attestant de leurs expériences.

À la suite de cette phase de demande de devis, Counterpart émettra un contrat de prestation de services ou des bons de commande au soumissionnaire retenu.

2. PAYS DE SOURCE ÉLIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit être issu de fournisseurs éligibles, régulièrement et légalement installés au Bénin.
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
 - c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

3. QUALIFICATIONS REQUISES ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

3.1 QUALIFICATIONS REQUISE

Pour l'ensemble des soumissionnaires, les qualifications minimales suivantes sont exigées et vérifiées, avant notation, sur une base conforme/non conforme :

- Être une entreprise régulièrement constituée et légalement installée en République du Bénin, spécialisée dans le domaine du BTP et/ou de la menuiserie-bois, et en apporter la preuve par la production d'une copie du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;

- Disposer d'un Identifiant Fiscal Unique (IFU) en cours de validité ainsi que d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Etre en mesure de fournir en cas de contractualisation les pièces suivantes sur demande de Counterpart :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de non-exclusion du marché public en République du Bénin ;
 - Attestation de régularité fiscale ;
 - Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;
- Être en mesure de délivrer une facture normalisée conformément à la réglementation en vigueur, après exécution du marché ;
- Justifier de l'exécution, entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2026, de plusieurs marchés de travaux de menuiserie ou travaux de BTP (avec des composantes de menuiserie bois), dont au moins un (01) marché de menuiserie-bois, notamment relatif à la fourniture de palettes et/ou de tables-bancs. Ces expériences devront être justifiées par une copie des attestations de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception, accompagnée de la copie du contrat (première et dernière pages) ;
- Pour tout marché similaire (fourniture de palettes en bois et/ou de tables-bancs) présenté au titre des expériences, justifier d'une valeur contractuelle d'au moins trois millions (3 000 000) de francs CFA en Hors Taxes ;
- Présenter exclusivement des références de marchés exécutés au profit d'ONG internationales et/ou d'institutions publiques (ministères, agences et officines d'état, mairies, etc....).
- Présenter une caution de soumission de l'offre d'un montant équivalent à 2% de la proposition financière de l'entreprise,
- Être en mesure de recevoir dans son unité de production (Merci de joindre une preuve de partenariat avec une unité de production ou de propriété d'une unité de production), une équipe de Counterpart International. Les résultats de cette visite conditionnent l'attribution ou non du contrat.
- Être en mesure de soumettre une méthodologie d'exécution du marché. Ceci devra être un document word converti en format PDF.
- Être disposé à produire et transmettre sur demande de Counterpart International un échantillon de la palette proposée dont la validation du BAT (Bon à Tirer) conditionne l'attribution définitive du marché.
- Être en mesure de fournir une preuve de capacité financière d'un montant minimum de 10.000.000 FCFA

NB : La réalisation de marchés similaires portant sur la fourniture de palettes en bois et/ou de tables-bancs ne constitue pas une condition d'éligibilité obligatoire. Toutefois, ces références seront valorisées dans la notation technique. À ce titre, le soumissionnaire pourra faire valoir jusqu'à deux (02) marchés similaires de fourniture de palettes (5 points par marché) et jusqu'à

cinq (05) marchés non similaires (4 points par marché), soit un maximum de sept (07) marchés pris en compte dans l'évaluation technique.

3.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les palettes proposées par chaque soumissionnaire doivent absolument répondre aux douze (12) spécifications techniques suivantes :

N°	Caractéristique	Exigence
01	Type	Palette en bois massif, 4 entrées (préhensible sur les 4 côtés au transpalette manuel), à plancher plein ou à claire-voie
02	Dimensions	2000 mm (L) x 950 mm (l) - format « industriel », adapté aux sacs de céréales/légumineuses.
03	Hauteur totale	140 à 150 mm, avec un espace libre de 100 mm minimum sous le plancher supérieur pour le passage des fourches/transpalette
04	Capacité de charge	Charge statique minimale : 1500 kg; charge dynamique minimale : 1000 kg (gerbage de sacs de 50 kg)
05	Essence de bois	Bois dur local de première qualité : kakè à défaut autre essence dure d'égale résistance. Bois sain, sec (taux d'humidité adapté au climat local), sans nœuds vicieux, sans fissures, gerçures ni roulures
06	Traitement du bois	Traitement insecticide et fongicide homologué (type CTBP ou équivalent) contre les insectes xylophages et les termites, compatible avec un usage alimentaire (aucun produit chimique toxique au contact des denrées). Traitement de type thermique recommandé pour un usage export (norme NIMP15/ISPM15) si applicable
07	Plateau supérieur	Planches espacées de 30 à 40 mm maximum entre elles pour assurer une bonne circulation de l'air et limiter les risques de moisissure des denrées ; épaisseur minimale des planches : 20 mm
08	Plots/traverses (dés)	Section minimale 90 x 90 mm ; 9 plots (disposition 3x3) ou 3 traverses pleines selon le modèle retenu, pour une bonne stabilité du gerbage
09	Assemblage	Assemblage par pointes/clous en acier mi-dur (protégés contre la corrosion) et/ou tenon-mortaise ; aucune pointe ou clou saillant côté plateau
10	Finition	Bois brut poncé, sans vernis ni peinture au contact direct des denrées alimentaires ; angles et arêtes désaffleurés pour éviter les blessures et la détérioration des sacs

N°	Caractéristique	Exigence
11	Poids indicative	25 à 35 kg à vide selon essence de bois
12	Marquage	Marquage au pochoir sur un plot latéral : « COUNTERPART INTERNATIONAL FINANCEMENT USDA - PROGRAMME McGOVERN-DOLE 2026 »

Autres précisions

- Le fournisseur doit garantir des palettes neuves, non usagées, de fabrication récente ;
- Les palettes doivent être livrées prêtes à l'emploi, sans odeur résiduelle de traitement pouvant contaminer les denrées alimentaires ;
- Un échantillon (01 unité) sera exigé avant validation de la commande ;
- Le fournisseur reste responsable du transport et du déchargement jusqu'au magasin principal de Komiguia.

4. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

#	Description	Quantité	Délai de livraison	Destination
01	Palette en bois 2000 mm x 950 mm, conforme aux spécifications techniques ci-dessus	627	45 jours calendaires à compter de la date de signature de validation du BAT (délai contractuel ferme)	Magasin principal, - KOMIGUIA

5. OFFRE DE PRIX

Les devis en réponse à cet appel d'offres doivent être détaillés par composante, avec indication du coût unitaire et du coût total, et doivent être facturés à un prix forfaitaire, y compris tous les coûts opérationnels, de transport, de livraison et manutention. Les prix devront être présentés en Francs CFA (XOF), hors taxe et toutes taxes comprises (TVA indiquée séparément). Les offres resteront valides pendant au moins 90 jours après la soumission de l'offre.

6. METHODE ET CRITÈRES D'EVALUATION

L'évaluation des offres se déroulera en deux (2) étapes successives : une évaluation technique, suivie d'une évaluation financière réservée aux seuls soumissionnaires ayant satisfait au seuil technique minimum. La seconde étape est conditionnée par la réussite de la première : elle n'est donc pas indépendante de l'étape technique.

Avant toute notation, Counterpart vérifie la recevabilité de chaque offre au regard des critères d'éligibilité et des pièces éliminatoires listées. Seules les offres jugées recevables sont ensuite notées selon la grille technique ci-dessous.

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité, franchit le seuil de qualification technique fixé ci-dessous, et obtient, parmi les offres ainsi qualifiées, le meilleur score final selon l'application combinée des critères techniques et financiers indiqués ci-après.

A. Evaluation Technique

L'évaluation technique des offres se fera suivant les critères techniques et aux pondérations suivantes :

Critères techniques	Grille d'appréciation	Score
Expérience et references	Si marché $\geq 3\,000\,000$ FCFA et similaire (fourniture de palettes et table-banc) : 05 points/marché, dans la limite de deux (02) marchés similaires (soit 02×5 point = 10 points).	30
	Expérience générale de l'entreprise conforme aux domaines exigés : BTP-menuiserie bois : 04 points/marché, dans la limite de cinq (05) marchés non similaires (soit $4 \times 5 = 20$ points). Au-delà de (05) marchés non similaires, les marchés supplémentaires ne sont pas notés	
Methodologie d'exécution	*Méthodologie fournie et Bonne compréhension : 20 points *Méthodologie fournie et Passable compréhension : 10 points *Méthodologie fournie et Mauvaise compréhension : 05 point *Méthodologie non fournie : 0 point	20
Capacité de production	*Si unité de production clairement définie et adresse physique fournie alors 15 points *Si non 0 point	15
	*Si engagement de respecter le délai maximal de livraison signé alors 05 points *Si non 0 point	05
TOTAL TECHNIQUE		70

NB:

Le délai de livraison de 45 jours calendaires est une exigence contractuelle ferme, non négociable et non compétitive : aucune offre ne peut être valorisée pour un délai plus court, ni écartée pour un délai plus long tant qu'il reste conforme. Seul l'engagement documenté à le respecter est noté ci-dessus.

- ✚ **Seuil de qualification technique** : seuls les soumissionnaires ayant obtenu un score technique, minimum de 50 points sur 70, seront déclarés techniquement qualifiés et verront leur offre financière ouverte et évaluée. Les offres n'atteignant pas ce seuil seront rejetées et leur fichier comportant l'offre financière ne sera pas ouvert ;

B. Évaluation financière (notée sur 30 points)

L'évaluation financière ne concerne que les offres ayant validé l'étape technique. L'offre financière la plus basse parmi les offres techniquement qualifiées obtient la note maximale de 30 points ; les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule :

Note financière = 30 x (Offre financière la plus basse / Offre financière du soumissionnaire évalué)

Score final

Le score final de chaque soumissionnaire qualifié correspond à la somme du score technique (sur 70 points) et du score financier (sur 30 points), soit une note globale sur 100 points. Le marché sera attribué au soumissionnaire techniquement qualifié ayant obtenu le score final le plus élevé.

Counterpart se réserve le droit de :

- Mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat ;
- Attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans son intérêt ;
- Annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA ne participera pas à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

7. INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES OFFRES

Conformément à la méthode d'ouverture et d'évaluation des offres en deux étapes (évaluation technique puis évaluation financière), chaque soumissionnaire devra présenter son offre sous la forme de trois (03) fichiers PDF distincts, clairement dénommés comme suit :

- **1. Dossier administratif ;**
- **2. Offre technique ;**

• 3. Offre financière ;

Les trois fichiers doivent être envoyés ensemble, en pièces jointes du même courriel, à mgd.benin@counterpart.org au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées en première page. L'offre financière ne doit en aucun cas être fusionnée avec le dossier administratif ou l'offre technique : le prix ne doit apparaître dans aucun des deux premiers fichiers, sous peine de rejet de l'offre. Cette séparation permet à Counterpart de procéder à l'évaluation technique (sur 70 points) avant l'ouverture de l'enveloppe financière (sur 30 points), réservée aux seuls soumissionnaires ayant atteint le seuil de qualification technique de 50 points.

1. Dossier administratif

Ce fichier regroupe l'ensemble des pièces attestant de l'éligibilité, de l'identité juridique et de la régularité du soumissionnaire :

- La lettre d'accompagnement de l'offre, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire ;
- Une copie du registre de commerce (RCCM) et de l'IFU ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) de la société ;
- Le formulaire signé relatif à la Section 889 (équipements et services de télécommunications interdits).
- Les pièces complémentaires pour la phase de contractualisation :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de non-exclusion du marché public en République du Bénin ;
 - Attestation de régularité fiscale ;
 - Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;
- La preuve de capacité financière d'un montant minimum de 10.000.000 FCFA

NB : A l'exception des pièces complémentaires qui seront demandées pour la phase de contractualisation, la complétude du dossier administratif est obligatoire et constitue une condition préalable à l'analyse technique. Tout dossier administratif incomplet sera déclaré non conforme et ne sera pas admis à l'étape de l'évaluation technique.

2. Offre technique

Ce fichier regroupe l'ensemble des pièces permettant d'évaluer la conformité technique de l'offre et sa notation sur 70 points, sans aucune mention de prix :

- la description technique détaillée de la palette offerte, point par point, en regard des spécifications techniques exigées ;
- La méthodologie d'exécution du marché ;
- Une fiche technique modèle de palette proposé ;
- Copies des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception, accompagnées des copies de contrat (première et dernière page), pour chacun des marchés ;

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des références professionnelles (clients) pour chacun des marchés évoqués ;
- L'engagement écrit à respecter le délai contractuel ferme de 45 jours calendaires et une brève description de l'organisation logistique prévue ;

3. Offre financière

Ce fichier contient exclusivement les éléments de prix, utilisés pour la notation financière sur 30 points des seules offres techniquement qualifiées :

- Le bordereau des prix unitaires
- Le devis quantitatif et estimatif,
- La caution de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de la soumission de l'entreprise ;
- La mention de la validité de l'offre pour une durée d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de soumission.

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui envoie la meilleure proposition. Counterpart se réserve le droit de faire une offre de prix en fonction de la soumission initiale. Counterpart se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard à la date de clôture de réception.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

8. QUESTIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cet appel d'offres doivent être envoyées par email à mgd.benin@counterpart.org au plus tard le 11 août 2026. Merci d'indiquer « Fourniture de palettes de stockage » dans l'objet du mail.

Pas d'appels téléphoniques s'il vous plaît.

NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, Counterpart avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par courriel.

Section 1 : Liste de vérification de l'offre

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation nécessaire pour répondre à cet appel d'offres, organisée selon les trois (03) fichiers PDF à soumettre :

Fichier 1 - Dossier administrative (pieces eliminatoire)

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 2 pour le modèle)
- Copie du registre de commerce (RCCM) et de l'attestation IFU
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Formulaire Section 889 signé
- La preuve de capacité financière d'un montant de 10.000.000 FCFA
- Les pièces complémentaires pour la phase de contractualisation :
 - Attestation de non-faillite ;
 - Attestation de non-exclusion du marché public en République du Bénin ;
 - Attestation de régularité fiscale ;
 - Une attestation de situation cotisante en cours de validité délivrée par la CNSS ou tout autre organisme de sécurité sociale compétent ;

Fichier 2 - Offre technique

- Devis technique faisant la description détaillée de la palette offerte, conforme aux spécifications (sans mention de prix) :
- Fiche technique / photo(s) du modèle de palette proposé
- La méthodologie d'exécution du marché ;
- Copies des attestations de bonne fin d'exécution / procès-verbaux de réception et copies de contrat pour chaque marché évoqué
- Les références professionnelles avec leurs courriels et leurs numéros de téléphone
- Engagement écrit à respecter le délai contractuel

Fichier 3 - Offre financière

- Le bordereau des prix unitaires
- Le devis quantitatif et estimatif,

- La caution de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de la soumission de l'entreprise ;
- La mention de la validité de l'offre pour une durée d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de soumission.

Section 2 : Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre 'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : **Counterpart International Benin**

(Parcelle k. Lot 439 sise à togbin zone3)

Référence : **Fourniture de palette de stockage**

À qui de droit :

Nous, soussignés, soumettons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande de offres mentionnée ci-dessus. Nous vous prions de recevoir notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de l'offre mentionnée ci-dessus. Nous certifions également que l'entreprise ci-dessous - ainsi que les principaux dirigeants de l'entreprise et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette procédure d'appel d'offre conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA. En outre, nous certifions que, au mieux de nos connaissances et croyances :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande de offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, Communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Nous certifions par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

9. NATURE DU CONTRAT

Un contrat à Prix Fixe en conformité avec l'offre retenue sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu.

Le règlement se fera comme suit : Paiement de 100% à la livraison.

Tous les paiements seront effectués en XOF, par chèque ou par virement à l'ordre du fournisseur.

10. Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background:

Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement ou composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

11. RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres. Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire. Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives. Les offres les plus compétitives sont demandées. L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes : • Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat. • Bien que la préférence soit

accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou • Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole. • Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment. Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART

12. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms> and conditions/), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org . Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

13. MODIFICATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET OFFRES REÇUES

Counterpart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions. 2. Tout Soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle a été remise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander à tout soumissionnaire des clarifications sur son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.

Les Modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.